

Projet IEJ « RAAFE 2 »

Redynamisation, Accompagnement vers l'Apprentissage la Formation et l'Emploi 2

REFERENCE : 2019/PSJML/FORM/AO06

1

APPEL D'OFFRES 2019 DANS LE CADRE DE L'ACTION « INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES » PILOTÉE PAR L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX DE DOUAI

CAHIER DES CHARGES

APPEL D'OFFRE N°06

FORMATION DES TECHNICIENS

Date limite de réception des offres : Jeudi 28 février 2019 à 17h

LES APPELS D'OFFRES SONT CONSULTABLES ET TELECHARGEABLES DEPUIS LE SITE DE L'ACSD
[HTTP://WWW.CENTRES-SOCIAUX-DOUAI.FR](http://WWW.CENTRES-SOCIAUX-DOUAI.FR)



Projet IEJ « RAAFE 2 »

Redynamisation, Accompagnement vers l'Apprentissage la Formation et l'Emploi 2

2

➤ CADRE DE REFERENCE

Le présent appel à projets est lancé dans le cadre du Programme Opérationnel Régional (POR) pour la mise en œuvre de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) porté par l'Union Européenne et plus particulièrement par le Fonds Social Européen (FSE).

Celui-ci vise à offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 29 ans sans emploi, et ne suivant ni études ni formation (NEET)¹, résidant dans les régions éligibles et qui sont inactifs ou chômeurs (y compris les chômeurs de longue durée) qu'ils soient inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi, afin de leur proposer un accompagnement personnalisé dans l'élaboration de leur projet professionnel et l'accès à l'emploi, à la formation, à l'apprentissage ou un stage.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, l'ACSD a fait le choix de proposer, en plus de l'accompagnement individuel du jeune, des ateliers collectifs innovants visant à développer l'autonomie, la mobilité physique et professionnelle, à valoriser les compétences et à renforcer l'estime de soi afin de lever les freins d'accès à l'emploi et/ou la formation.

➤ LE PROJET

Cette opération est déployée sur l'ensemble du territoire d'intervention de l'Association des Centres Sociaux de Douai, au travers de ses 5 centres sociaux. Elle vise à intégrer 120 jeunes 16-25 ans et 120 jeunes 25-29 ans sur la période 1^{er} janvier 2019-31 décembre 2021.

Les objectifs visés sont les suivants :

- identifier, au sein des quartiers, de la commune et des communes limitrophes, les jeunes NEET 16-25 ans, décrocheurs scolaires et/ou n'étant pas accompagnés dans leurs démarches d'insertion et leur proposer d'intégrer l'accompagnement
- identifier, au sein des quartiers, de la commune et des communes limitrophes, les jeunes NEET 25-29 ans, n'étant pas accompagnés dans leurs démarches d'insertion et leur proposer d'intégrer l'accompagnement
- Assurer un accompagnement personnalisé et renforcé pour chaque participant dans son parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- Mobiliser l'ensemble des aides et dispositifs permettant de lever les freins à l'insertion des participants,
- Remettre en mouvement le participant,
- Permettre aux jeunes accompagnés de définir, préciser et/ou confirmer un projet professionnel réaliste,
- Permettre aux jeunes de découvrir un ou plusieurs domaines d'activités,
- Entretenir la dynamique partenariale du territoire en participant activement à l'animation du collectif IEJ Actions Douai
- Mieux faire connaître l'apprentissage et participer à son attractivité
- Favoriser l'accès à la formation par apprentissage

¹ Neither in Employment nor in education or training

Projet IEJ « RAAFE 2 »

Redynamisation, Accompagnement vers l'Apprentissage la Formation et l'Emploi 2

➤ LES OBJECTIFS GENERAUX

- Former les techniciens intervenants auprès du public IEJ à la création, l'animation et l'évaluation d'ateliers collectifs en utilisant un support innovant (Escape Game, Serious Game...)

3

➤ LE PUBLIC VISE

Les techniciens intervenants dans le cadre du projet RAAFE 2.

➤ LES OBJECTIFS

objectifs

Former les techniciens à l'utilisation d'une technique d'animation ludique

Former les techniciens à la création du contenu la technique d'animation

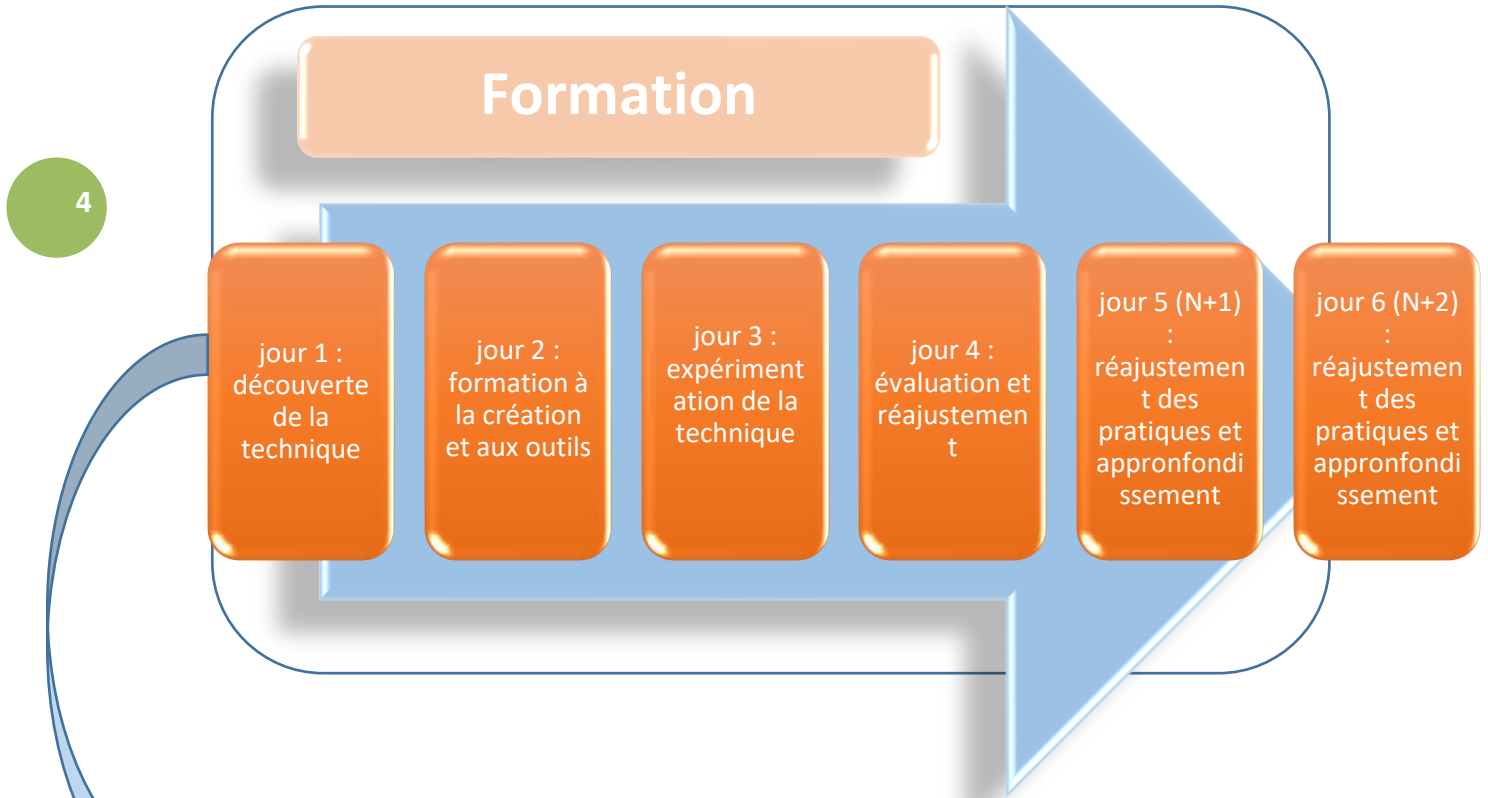
Permettre aux techniciens d'expérimenter la technique

Former les technicien à l'évaluation de l'outil utiliser

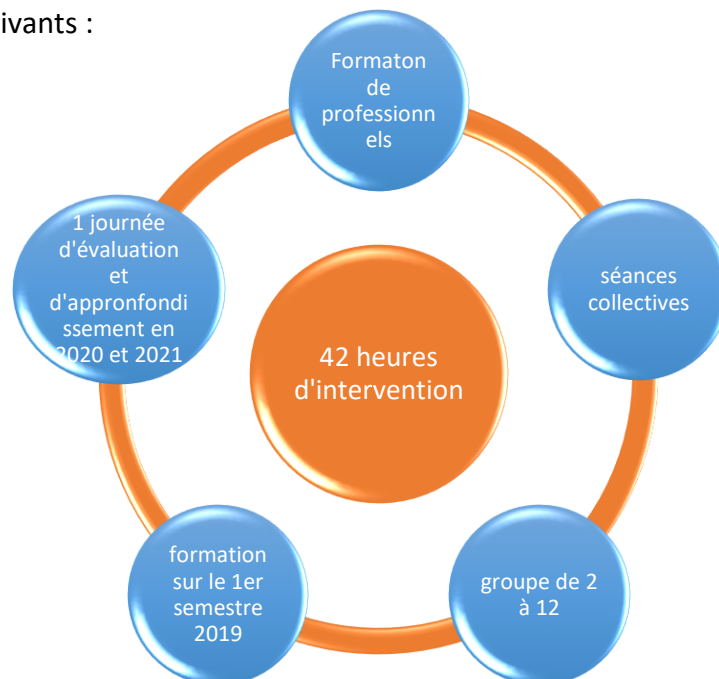
Projet IEJ « RAAFE 2 »

Redynamisation, Accompagnement vers l'Apprentissage la Formation et l'Emploi 2

➤ CONTENU ET CALENDRIER PREVISIONNEL



Le nombre de séances est donné à titre indicatif, l'organisation peut être autre si le candidat estime qu'une organisation différente serait plus pertinente en gardant à l'esprit les éléments suivants :



Projet IEJ « RAAFE 2 »

Redynamisation, Accompagnement vers l'Apprentissage la Formation et l'Emploi 2

5

Un calendrier prévisionnel sera mis en place avec le prestataire retenu et l'équipe IEJ lors d'une réunion de préparation qui se déroulera après la signature du contrat.

Le prestataire organisera l'atelier en coordination avec l'équipe de l'ACSD : contenus précis, objectifs, dates, lieux.

Par ailleurs, le prestataire s'engage à assurer l'ensemble de la prestation, il veille au bon déroulement de celle-ci et rendra compte régulièrement à l'équipe de l'avancée du projet.

Une rencontre est programmée avec l'ensemble des prestataires retenus le 7 mars 2019 à 14h au siège social de l'ACSD.

➤ RESULTATS ATTENDUS A L'ISSUE DE L'ACTION

Savoir créer un atelier collectif en utilisant une technique d'animation innovante

savoir animer avec la technique d'animation apprise

Savoir évaluer son animation.

➤ INDICATEURS D'EVALUATION

Qualitatifs

- le degré de satisfaction des techniciens
- l'implication des techniciens aux activités proposées

Sommatifs

- le nombre de techniciens présents

Projet IEJ « RAAFE 2 »

Redynamisation, Accompagnement vers l'Apprentissage la Formation et l'Emploi 2

6

➤ MODALITES FINANCIERES

Pour réaliser l'action décrite ci-dessus, le candidat indiquera dans sa réponse le montant détaillé de la prestation proposée, notamment le coût par heure d'intervention et le coût forfaitaire total pour les 42 Heures.

Il est à noter que le prestataire doit prévoir le matériel pédagogique, l'intervention de professionnels ou toute autre dépense qu'il jugera nécessaire au bon déroulement des ateliers et/ou inclure le montant prévu pour l'achat de matériels pédagogiques dans son devis. (Aucun frais ne pourra être engagé par l'ACSD pour du matériel pédagogique après la signature du contrat)

Le règlement de la prestation se fera à l'issue de l'exécution de l'opération intégrant tous les rendus des bilans et sur production d'une facture qui reprendra les éléments de la prestation réellement réalisée. Ce règlement est conditionné par la réalisation effective des objectifs visés et son montant s'effectuera au prorata du service fait.

➤ ASSURANCES

Le titulaire du marché devra fournir, au plus tard dans les 10 jours à compter de la date de notification du marché, une attestation d'assurance (à jour de cotisations) couvrant les risques liés à son activité.

➤ MOYENS

- Mise à disposition d'une salle, de matériel,
- Les prestataires peuvent être amenés à se déplacer dans les différents centres sociaux,
- Un Conseiller en Insertion Professionnelle qui aura pour tâche la programmation des différents ateliers, la mobilisation des jeunes, l'évaluation en fin de programme en individuel avec les jeunes et en groupe avec l'intervenant.

➤ SUIVI DU PROJET

émargement pour chaque séance
(participants, intervenant)



valorisation des temps
d'intervention du prestataire lors
du bilan final de l'action.

Projet IEJ « RAAFE 2 »

Redynamisation, Accompagnement vers l'Apprentissage la Formation et l'Emploi 2

➤ CRITERES DE SELECTION

20 pts	• pertinence et l'adéquation des offres proposées au regard du contenu du cahier des charges
20 pts	• prix de la prestation
15 pts	• Expérience avec le public visé
30 pts	• Animation : caractère innovant, moyens pédagogiques et d'évaluation, méthodes actives
15 pts	• adaptabilité du prestataire

➤ PARTICIPATION DU FSE ET OBLIGATIONS DE PUBLICITE

- Le prestataire s'engage à afficher les logos de l'Union Européenne exigés téléchargeable à cette adresse :
- <http://www.europe-en-nordpasdecalsais.eu/gestion-dossier-beneficiaires-por/>
- Il s'assure que les participants ont été explicitement informés du soutien de l'IEJ assuré par des fonds du FSE et la dotation spéciale pour l'IEJ (règlement FSE n°1304/13 article 20).
- Tout document relatif à la mise en œuvre de l'opération IEJ, y compris toute attestation de participation ou autre, comprend une mention indiquant que l'opération a bénéficié de l'IEJ.

➤ RESILIATION DU MANDATEMENT

En cas de non-respect des obligations contractuelles du prestataire, l'ACSD se réserve le droit de résilier le mandatement aux torts exclusifs du titulaire et sous la forme suivante :

- Le commanditaire adresse au titulaire un courrier recommandé annonçant son intention.
- Le titulaire dispose d'un délai de 15 jours, à compter de sa réception, pour formuler ses observations.

7

Projet IEJ « RAAFE 2 »

Redynamisation, Accompagnement vers l'Apprentissage la Formation et l'Emploi 2

- A l'expiration de ce délai et, si les observations éventuelles sont jugées non recevables par le commanditaire, celui-ci pourra prononcer, à titre définitif, la résiliation du marché, aux frais et risques du titulaire.
- La date de prise d'effet de la résiliation sera fixée par lettre recommandée avec accusé de réception.

8

➤ MODALITE DE DEPOT DE CANDIDATURE

Chaque candidat devra transmettre une proposition complète avant **le 28 février 2019 à 17h** par courriel à iej@centres-sociaux-douai.fr

Ou envoyer par courrier à l'adresse : ACSD, 68 Rue Charles Monsarrat BP 90212 – 59503 Douai Cedex

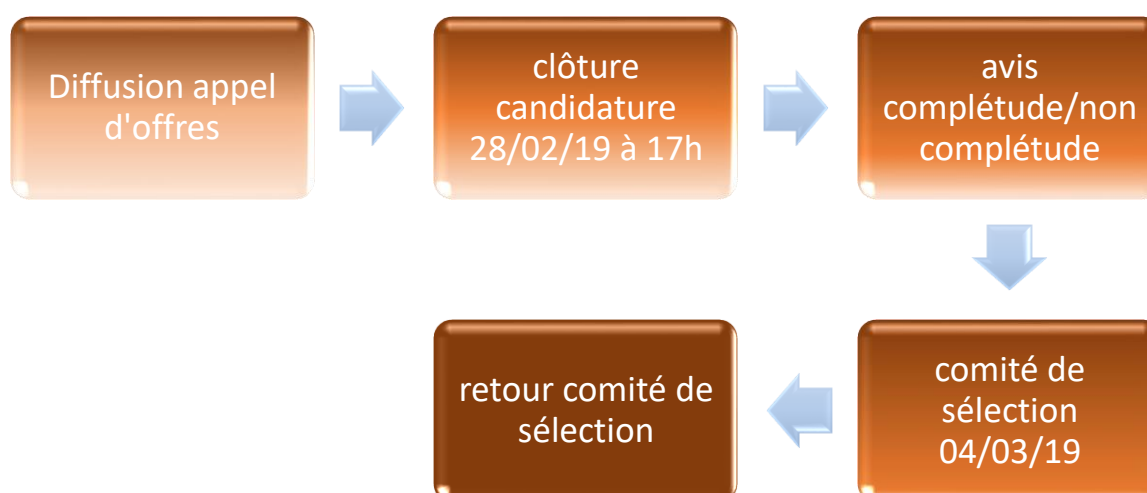
A l'attention de : Monsieur Jean Marie Lenotte, Directeur Général de l'Association des Centres Sociaux de Douai.

Il est à noter que les principaux interlocuteurs restent Pierre Schroder, Chef de Projet (06 42 53 58 89) et/ou Laurie Faye, Agent Administratif (03 27 71 69 44).

La sélection sera réalisée dans les 15 jours qui suivront la date limite de dépôts des candidatures.

Celle-ci sera effectuée dans le respect des principes fondamentaux de la mise en concurrence et étudiée par les instances de l'ACSD en comité de sélection qui aura lieu le **4 mars 2019**

Un accusé de réception de complétude du dossier sera notifié dans un délai de 48 heures.



Projet IEJ « RAAFE 2 »

Redynamisation, Accompagnement vers l'Apprentissage la Formation et l'Emploi 2

Les pièces constitutives au dépôt de chaque candidature sont les suivantes :

- Un dossier de présentation de l'organisme précisant son expérience sur des prestations similaires,
- Une lettre d'engagement liée au respect des contraintes et obligations imposées par le Fonds Social Européen et l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes spécifiant les justificatifs à fournir en fin de prestation
- Un projet pédagogique détaillé regroupant les éléments de méthode et de mise en œuvre de l'action dans le respect du cahier des charges,
- Le (ou les) CV de (s) intervenant(s) affecté (s) à l'action,
- un devis
- Tout autre document jugé utile à la compréhension de l'offre

9